

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20250318-202506D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt cinq
 Le 18 mars à 20 heures 00
 Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez
 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
 A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, Mr Frédéric GRANDPIERRE conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mr Jean-Baptiste WILLAUME

Objet : Approbation du compte financier unique 2024 commune

Hors de la présence de madame Christelle MASSON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**Vu** la délibération n° 2022 06 D du 15 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Roche-en-Forez ;**Vu** le CFU de 2024 du budget général ;**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Dépenses	210584.66	53072.29	263656.95
Recettes	266093.01	35392.29	301485.3
Résultat de l'exercice	55508.35	-17680	37828.35
Excédent antérieur reporté	142359.74		142359.74
Déficit antérieur reporté		-14688.52	-14688.52
Résultat de clôture	197868.09	-32368.52	165499.57

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget général de la commune de Roche-en-Forez,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance

Mr Jean-Baptiste WILLAUME



Le Maire

Christelle MASSON

